V14 2026 59

Vœu relatif à la reconnaissance de l'engagement de la jeunesse, au soutien au mouvement lycéen, à l'abrogation de la réforme du baccalauréat et de Parcoursup et à un plan d'urgence pour l'éducation nationale et l'enseignement supérieur public

Déposé par Carine Petit, Mélody Tonolli, Gwénaëlle Couénon et les élu·es de la majorité municipale

Considérant les attaques successives contre le service public d'éducation et d'enseignement supérieur orchestrées par le gouvernement depuis plusieurs années : non-remplacement des enseignant·es absent·es, classes surchargées, sous-financement des lycées et des universités, conditions d'études dégradées ;

Considérant le mouvement de mobilisation lycéenne et étudiante débuté au mois de septembre 2026 à Créteil, Saint-Denis, puis à Paris, dans les territoires ultramarins, et partout en France ;

Considérant que le 14e arrondissement accueille de nombreux lycéen·nes, étudiant·es et chercheur·ses, notamment au sein de ses lycées, de ses formations post-baccalauréat et de la Cité internationale universitaire de Paris, et que les mobilisations de l'automne 2026 ont concerné des lycées de l'arrondissement, notamment ceux d'Émile-Dubois, Raspail et François-Villon ;

Considérant que, depuis la mi-septembre 2026, lycéennes, lycéens, étudiantes et étudiants se mobilisent pour dénoncer l'insuffisance des moyens alloués aux établissements, l'état du bâti scolaire, les emplois du temps, l'accès à l'enseignement supérieur et Parcoursup, et que la légitimité de ces revendications n'est pas contestée ;

Considérant les mobilisations massives lors des journées de manifestation, qui ont regroupé jusqu'à 250 000 personnes à Paris et qui témoignent de l'engagement de la jeunesse, mais aussi de ses inquiétudes face aux difficultés croissantes d'accès aux études, au logement et à l'emploi ;

Considérant que les politiques de restrictions budgétaires et de dégradation des services publics ont contribué à nourrir cette colère et qu'il appartient au Gouvernement d'apporter des réponses aux revendications exprimées plutôt que d'en attendre l'essoufflement ;

Considérant que la réforme du baccalauréat engagée en 2018 a introduit une part importante de contrôle continu, qui représente aujourd'hui 40 % de la note finale, soulevant des questions d'égalité de traitement entre les candidat·es ;

Considérant que la plateforme Parcoursup organise une sélection généralisée dans un contexte de capacités d'accueil insuffisantes, que la campagne 2026 a accueilli 1 046 000 candidat·es, soit 129 000 supplémentaires en trois ans, et que la pénurie de places peut conduire des jeunes à renoncer à la poursuite d'études, à accepter une formation par défaut ou à s'orienter vers des établissements privés ;

Considérant que les organisations lycéennes et étudiantes mobilisées réclament notamment la fin de la sélection à l'université, un investissement de 10 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur public et la création de 250 000 places supplémentaires, et que les 15 000 places supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2027-2028 en demeurent très éloignées ;

Considérant que l'annulation de 836 suppressions de postes dans le second degré public et la création de 500 postes supplémentaires d'enseignant·es dans les lycées ne constituent pas à elles seules un plan de recrutement à la hauteur des difficultés rencontrées ;

Considérant que la vétusté de certains établissements du 14e, les insuffisances d'isolation et de ventilation, les difficultés de chauffage et les épisodes de fortes chaleurs affectent la santé ainsi que les conditions de travail des lycéen·nes et des personnels ;

Considérant que les 4 milliards d'euros de prêts à taux bonifié annoncés par le Gouvernement pour la rénovation des collèges et des lycées reposent sur le remboursement par les collectivités emprunteuses et ne peuvent se substituer à des financements publics directs ;

Considérant que l'examen du projet de loi de finances pour 2027 doit être l'occasion de renforcer les moyens consacrés à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche, sans faire peser sur les collectivités territoriales la responsabilité de compenser les insuffisances des politiques nationales ;

Considérant que les choix budgétaires de la Région Île-de-France, présidée par Valérie Pécresse, font l'objet de fortes contestations, que 47 lycées parisiens sur 98 ont subi une baisse de leur dotation globale de fonctionnement entre 2023 et 2027, que le budget par lycéen·ne y est le plus faible de France (2 380 € par élève, quand la moyenne nationale est de 3 188 €) et que 10 lycées publics parisiens ont été fermés depuis 2023 ;

Considérant que ces établissements doivent rester des lieux de réflexion critique, de dialogue et d'émancipation, et que les fermetures administratives préventives, les interventions policières au sein de plusieurs établissements à Paris et en Île-de-France et le recours à des procédures disciplinaires à l'encontre de lycéen·nes ou de personnels participant à des mobilisations pacifiques soulèvent de sérieuses questions sur le respect des libertés publiques ;

Sur proposition de Carine Petit et les élu·es de la majorité municipale, le Conseil du 14e arrondissement émet le vœu que :

1. Le Maire de Paris interpelle le Gouvernement et demande :

- la reconnaissance de la légitimité des revendications exprimées par la jeunesse et des réponses politiques concrètes, par le dialogue et la concertation avec les organisations lycéennes et universitaires, plutôt que des réponses répressives ;
- l'abrogation de la réforme du baccalauréat dite « réforme Blanquer » et le rétablissement d'un examen national garantissant l'égalité de traitement entre les candidat·es ;
- l'abrogation de Parcoursup au profit d'un dispositif transparent et équitable garantissant à chaque bachelier·e une solution de poursuite d'études correspondant à son projet, et la création de 250 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur public, mettant fin à la sélection liée au manque de places ;
- un véritable plan d'urgence pour l'éducation et l'enseignement supérieur : un·e professeur·e devant chaque classe, le remplacement effectif des personnels absents, la diminution des effectifs par classe, une équipe santé et d'accompagnement (médecin scolaire, psychologue, conseiller·e d'orientation, AESH) dans chaque lycée et des mesures ambitieuses contre la précarité étudiante ;
- la traduction de ces engagements dans le projet de loi de finances 2027, dont 5 milliards d'euros immédiatement pour les lycées, puis un plan d'investissement de 5 milliards d'euros par an pour la rénovation du bâti scolaire ;
- la garantie pour les collectivités territoriales des moyens nécessaires pour assurer leurs missions, sans leur imposer de nouvelles restrictions budgétaires ;
- le renoncement à sa politique de maintien de l'ordre autoritaire et aux interventions policières dans l'enceinte des universités et des lycées ;

- que le Gouvernement reste le garant du respect de l'intégrité physique et morale de chaque enfant et jeune ;
- l’absence de sanction administrative, notamment par la voie de conseils de discipline, à l’encontre des élèves qui se mobilisent pacifiquement.

2. Le Maire de Paris demande au rectorat de Paris :

- de privilégier le dialogue avec les représentant·es des élèves, les personnels éducatifs et les familles des établissements du 14e arrondissement, afin de garantir l’exercice des libertés d’expression et de mobilisation.
- de s’abstenir de toute consigne aux directions d’établissement visant à dissuader ou à affaiblir la mobilisation lycéenne ;
- de veiller à ce que la participation à une mobilisation pacifique ne donne lieu à aucune sanction et demeure sans incidence sur l’évaluation des élèves au titre du contrôle continu.

3. Le Maire de Paris interpelle la Région Île-de-France et demande :

- un plan d’urgence budgétaire régional à très court terme pour la mise aux normes des blocs sanitaires des lycées Paul-Bert et François-Villon, l’aménagement de la cour du lycée Émile-Dubois, l’achat immédiat de mobilier scolaire de première nécessité et le chauffage constant des classes dès cet hiver ;
- la réalisation immédiate d’un audit complet sur l’état du bâti scolaire des établissements du 14e, y compris l’accessibilité et les capacités d’accueil de la restauration ;
- une dépense par lycéen·ne a minima dans la moyenne des dépenses des régions au niveau national ;
- un plan d’investissement à la hauteur des besoins de rénovation et d’entretien des lycées franciliens.

4. Le Conseil du 14e arrondissement exprime son soutien aux lycéennes et lycéens mobilisé·es, à leurs revendications pour une école publique dotée de moyens suffisants, pour un avenir digne et pour le respect de leurs libertés fondamentales.